



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-cinq, le 10 septembre, à 9h30**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025**

### **PRESENTS :**

Alain BATTAGLINI	1 <sup>er</sup> adjoint
Michel BLAIN	3 <sup>ème</sup> adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 <sup>ème</sup> adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

### **ABSENT :**

Chantal ROGER-ROBERT Conseillère municipale

### **ABSENT AVEC PROCURATION :**

Damien FIROUD Conseiller municipal

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Présents : 8**

**Votants : 9**

### **N° 41/2025 – DEMANDE AOT A TITRE GRATUIT SALLE DES FETES LA CLIQUE SALLOISE**

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu de la part de l'association La Clique Salloise plusieurs demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'organisation de plusieurs évènements (*Annexes n°4*).

Les associations ont la possibilité de demander des AOT (autorisation d'occupation temporaire) à titre gratuit pour l'utilisation du domaine public.

A ce titre, l'association souhaite utiliser la salle des fêtes pour les événements suivants :

- Cours de gym – tous les lundis à partir de septembre jusqu'à juin 2026 de 17h30 à 18h30
- Atelier fêtes de fin d'année – Samedi 6 décembre 2025 – toute la journée
- Assemblée générale de l'association – samedi 10 janvier 2026 de 9h à 13h
- Vente des réalisations pour la Fête du Lac devant le local de l'association – 20, 21 septembre 2025

L'association demande également la mise à disposition du terrain devant la salle des fêtes à l'occasion du repas partagé du 11 octobre pour installer un barbecue à bois ou à charbon. Cette mise à disposition est conditionnée aux conditions météorologiques favorables ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux sur l'utilisation des barbecues en vigueur à ce moment-là.

L'Association souhaite utiliser les espaces suivants pour les décorations de Noël du 5 décembre 2025 au 11 janvier 2026 :



- Boulodrome - Devant la médiathèque - Lavoirs du village

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les AOT à titre gratuit sont :

- Personnelles
- Temporaires
- Précaires
- Révocables

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement aux demandes d'AOT à titre gratuit du domaine public pour l'association La Clique Salloise.

Il est cependant rappelé que les demandes de location de la salle des fêtes à titre payant par des professionnels sont prioritaires sur les dates citées ci-dessus.

Il est également précisé que la commune prend à sa charge les dépenses relatives à la consommation des fluides de la salle des fêtes (eau et électricité) dans le cadre de cette AOT à titre gratuit.

Madame Le Maire rappelle que les organisateurs de ces événements (La Clique Salloise) devront s'assurer que toutes les modalités liées à la sécurité sont déployées durant ces événements, la commune se décharge de toute responsabilité quant à un éventuel incident.

Comme tout utilisateur du domaine public, l'association est responsable de la remise au propre des lieux et est responsable en cas de dégradation/vol/perde du mobilier ou immobilier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire

**DECIDE** d'accorder une AOT à titre gratuit du domaine public pour les événements précités à l'Association La Clique Salloise.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Denise GUIGUES

